http://cdfaa.epl-limoges-nord87.fr/

GRAINE D'AVENIR
Apprentissage

CAPa MF

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole Maréchal-Ferrant

– Apprentissage –

24 mois | Septembre 2026 à Juin 2028 | Les Vaseix | Niveau 3

Principaux débouchés

Devenir maréchal-ferrant.

Objectifs visés et Évaluables

- Réaliser des travaux de maréchalerie,
- Réaliser des interventions sur les équidés,
- Assurer le fonctionnement de l'atelier,
- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux,
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle,
- Interagir avec son environnement social.

Conditions du métier

Le titulaire du CAPa Maréchal Ferrant dispose de plusieurs options professionnelles.
Il peut travailler comme salarié dans une entreprise de maréchalerie ou au sein d'écuries spécialisées dans les chevaux de sport, de compétition ou d'élevage.
Il peut également intégrer des services du ministère de la Défense, tels que la gendarmerie, l'armée de terre ou la garde républicaine.
En parallèle, ce diplôme permet également d'exercer en tant qu'indépendant. Dans ce cas, le maréchal-ferrant peut collaborer avec des professionnels confirmés, notamment sous forme de sous-traitance. Cependant, il est conseillé de débuter sa carrière en tant que salarié pour acquérir une expérience solide et développer les compétences nécessaires avant de se lancer dans la gestion de sa propre activité.

Les +

- Un parcours de formation individualisé
- La gratuité des frais de formation
- Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Contact

Centre Départemental de Formation d'Apprentis Agricoles de la Haute–Vienne
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Cofinancé par l'Union européenne
Opération « Promotion et développement de l'apprentissage sur les filières d'intervention du CDFAA87 »

Public ciblé	Pour les jeunes : - entre 15* et 29** ans, - sortant de 3ème générale, technologique ou de l'enseignement agricole ou titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP de niveau 3, *15 ans si sortie de 3ème ou 16 ans dans les autres cas **pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
Pré-requis	Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans le domaine de la maréchalerie d'une durée permettant la complétude de la formation. Pré-requis pédagogiques : Français lu, écrit, parlé
Modalités de sélection	Pas de sélection à l'entrée en formation.
Délais d'accès	Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.
Conditions d'inscription	Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e), après réalisation d'un positionnement.
Modalités d'alternance	Pour un parcours standard sur 24 mois, alternance entre l'entreprise agricole (79 semaines dont 10 de congés payés) et le centre de formation (25 semaines soit 875 h).
Modalités d'adaptation du parcours	Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques. Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, les résultats du positionnement, la validation des acquis académiques (VAA), la validation des acquis et de l'expérience (VAE) (selon diplôme visé). Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact » Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale.
Equivalences et passerelles	Pas de liens vers d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations.
Modalités pédagogiques	Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et en centre de formation. En centre, formation dispensée en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe, mise en situation, études de cas).

Contenus principaux de la formation

Enseignements généraux	Enseignements professionnels
MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle MG3 - Interagir avec son environnement social	MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise MP2 - Organiser l'atelier de maréchalerie MP3 - Réaliser les travaux de maréchalerie
Enseignements à l'initiative de l'établissement : Adaptation d'une ferrure mécanique à des besoins spécifiques	

Validation de la formation

Mode de validation	De niveau :	Inscrit au RNCP n° :	Certificateur :	Date d'échéance de l'enregistrement :
Diplômant	3	38388	Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire	31/12/2028

Modalités d'évaluation

Le CAPa Maréchal-ferrant est délivré pour 80 % en Contrôles Continus en cours de Formation (CCF) organisés tout au long des deux années de formation. Les 20% restants correspondent à une épreuve professionnelle terminale « Réaliser la pose d'une ferrure ». Cette épreuve est organisée au mois de juin de la dernière année de formation.

Passage par blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme : RNCP38388BC01 à RNCP38388BC06

Suite de parcours

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 4 (Brevet Technique des Métiers (BTM) Maréchal-ferrant).

Rémunération et modes de financement des frais pédagogiques

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	**De 18 à 20 ans**	**De 21 à 25 ans**	**26 ans et plus**
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	**De 18 à 20 ans**	**De 21 à 25 ans**	**26 ans et plus**
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Cette formation est financée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, avec la prise en charge des frais par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'employeur, conformément à la législation en vigueur.
Pour consulter nos tarifs, rendez-vous sur notre site internet : https://cfppa.epl-limoges-nord87.fr/wp-content/uploads/2023/04/Tarification-FPCA-27-03-2023.pdf
Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner et vous fournir une proposition tarifaire personnalisée.

Chiffres clés

Taux (sessions 2023 à 2025 tous sites confondus dispensant la formation)						
Insertion professionnelle à 6 mois	Réussite à l'examen	Satisfaction	Insertion dans le métier visé	Poursuite d'étude	Interruption en cours de formation	Rupture des contrats d'apprentissage
100%	86 %	100 %	100 %	43 %	13 %	35 %

Contacts

Centre de Formation des Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix
Les Vaseix
87430 Verneuil/Vienne
05.55.48.44.30

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Développeur de l'apprentissage :
Jahëlle MANEUF
Tél : 07.83.81.31.72
Mail : jahelle.maneuf@educagri.fr

Coordonnateur de la formation CAPa Maréchal-ferrant :
Grégory LAHAYE-
Tél : 06.08.53.19.96 - Mail : gregory.lahaye@educagri.fr

Référente administrative : Angélique RESTOUEIX
Tél : 05 55 48 44 30
Mail : angelique.restoueix@educagri.fr

Référente handicap : Charlène ALLONCLE
Tél : 05.55.48.44.30
Mail : charlene.leroy@educagri.fr

MAJ : 11/03/2026 VG